



Vers un leadership canadien pour une paix juste en Palestine et en Israël

Le Canada s'est engagé à *agir* pour jouer un rôle constructif dans les affaires étrangères, à préserver et à renforcer un ordre mondial *fondé sur des règles*. Ce gouvernement a proposé une politique d'aide internationale dont le champ d'action porte sur les droits de la personne et l'égalité des genres.

Le droit international, le droit international humanitaire, les droits de la personne et l'égalité des genres sont bafoués par Israël dans les territoires occupés de la Palestine. Les faits observés sur le terrain et les partenaires en Israël et en Palestine indiquent que nous en sommes à un stade critique. Le Canada doit désormais exercer un leadership mondial pour une paix globale, juste et durable en Palestine et en Israël. Bientôt, il sera peut-être trop tard.

Israël et le Canada entretiennent plusieurs liens profonds et solides. Ce gouvernement et d'autres avant lui ont indiqué clairement que le Canada applique le principe de tolérance zéro en sol canadien et à l'étranger quand il s'agit d'antisémitisme.

En raison de cette relation privilégiée entre Israël et le Canada, celui-ci peut et doit faire beaucoup plus pour que règnent la justice, la paix et la sécurité en Israël et en Palestine.

Le gouvernement canadien peut jouer un rôle de chef de file dans le monde et se faire le champion de ses engagements à l'égard du droit international, d'un ordre mondial *fondé sur les règles* et de la promotion et du respect des droits de la personne :

1. En faisant preuve de leadership pour la paix en Palestine et en Israël, aux Nations Unies, de différentes façons :
 - a. Augmenter la contribution canadienne de 2018 afin de veiller à ce que les services de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient, particulièrement ses 700 écoles et 137 cliniques, soient maintenus toute l'année;
 - b. Voter à l'assemblée générale des Nations Unies et à tous les organismes des Nations Unies selon les engagements qu'il a pris à l'égard du droit international, du droit international humanitaire et d'un ordre mondial *fondé sur les règles*;
 - c. Aider financièrement les défenseurs des droits de la personne en Israël et en Palestine à l'instar des membres de l'Union européenne.

2. En défendant et protégeant les droits des enfants palestiniens par tous les moyens possibles afin de faire pression sur Israël pour que ces enfants ne subissent plus systématiquement de mauvais traitements qui sont monnaie courante dans le système de détention militaire, par les actions suivantes :



- a. Nommer une envoyée ou un envoyé spécial pour faire connaître et surveiller la situation des droits de la personne pour les enfants palestiniens vivant en territoire occupé, et en faire un compte rendu, en menant plus précisément une analyse pour évaluer les répercussions du droit et des pratiques militaires d'Israël sur les enfants palestiniens en Cisjordanie en fonction des normes du droit international et des droits internationaux des enfants;
- b. Agir de manière à tenir les autorités israéliennes responsables de leurs obligations en vertu du droit international des droits de la personne et du droit international humanitaire afin de protéger davantage les enfants palestiniens en imposant le respect et la protection des droits de la personne comme condition à la collaboration canadienne sur le plan économique et politique.

